

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 9 JUILLET 1916

Des affichettes annoncent que du travail est offert à telles et telles catégories d'ouvriers et indiquent l'adresse où ils peuvent se présenter. Il s'agit d'entreprises d'embauchage organisées par des bureaux allemands, qui font aussi insérer des annonces dans les journaux.

L'autre jour un brave ouvrier de province, réfugié avec sa famille à Bruxelles après avoir pris part dans notre armée aux premières batailles et y avoir été blessé, lit une annonce où l'on demandait un ouvrier mécanicien.

C'est son métier. Il écrit à l'adresse indiquée. On lui répond en l'envoyant à un établissement industriel de Haine-St-Pierre, une fabrique de wagons. Il y va, se rend immédiatement compte que l'établissement a passé aux mains des Allemands ; il explique qu'il croit qu'il ne sera pas capable de faire le travail proposé, il retire sa demande d'embauchage et revient à Bruxelles. Deux jours après, il est appelé à la «*Kommandantur* » et condamné à un mois de prison pour refus de travail !